



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

MECS CLAIRE DEMEURE

34 rue Chazière 69 004 LYON

04 72 98 02 70

Directeur de territoire : M. BITTEL Jean-Dominique

Directrice de pôle : Mme TOSQUES Marie

Chef de service éducatif : M. Halim BENCHAOUCH

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

L'activité de la maison d'enfants Claire Demeure en 2023 est de 10 405 journées réalisées pour 10 403 journées demandées.

En 2022, l'activité avait été de 10 041 journées.

L'établissement a été en suractivité sur le premier semestre 2023, ce qui nous a permis de compenser les nombreux départs d'enfants qui ont eu lieu durant l'été 2023.

Nous finissons ainsi l'année 2023 en ayant réalisé l'activité attendue.

SUIVI DE L'ACTIVITE 2023 023 CLAIR DEMEURE

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		30
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	10 403
Accordé		0
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		

Tarif autre	0
-------------	---

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS				REALISE				ACCORDE		ECARTS		
			2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	2022	PJ 2023	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	
Janvier	31		769	961	961	884	884	77	77	109%	118 857	160.65	154 385	154 385	142 015	142 015	12 370	12 370	109%	
Février	31		716	861	1 822	798	1 682	63	140	108%	110 665	160.65	138 320	292 704	128 199	270 213	10 121	22 491	108%	
Mars	32		809	946	2 768	884	2 566	62	202	108%	125 039	160.65	151 975	444 679	142 015	412 228	9 960	32 451	108%	
Avril	31		816	915	3 683	855	3 421	60	262	108%	126 121	160.65	146 995	591 674	137 356	549 584	9 639	42 090	108%	
Mai	31		868	961	4 644	884	4 305	77	339	108%	134 158	160.65	154 385	746 059	142 015	691 598	12 370	54 460	108%	
Juin	31		864	930	5 574	855	5 160	75	414	108%	142 517	160.65	149 405	895 463	137 356	828 954	12 049	66 509	108%	
Juillet	30		961	937	6 511	884	6 044	53	467	108%	158 517	176.70	165 568	1 061 031	156 203	985 157	9 365	75 874	108%	
Août	29		784	812	7 323	883	6 927	-71	396	106%	129 321	176.70	143 480	1 204 511	156 026	1 141 183	-12 546	63 329	106%	
Septembre	29		774	812	8 135	855	7 782	-43	353	105%	127 671	176.70	143 480	1 347 992	151 079	1 292 261	-7 598	55 730	104%	
Octobre	28		814	852	8 987	884	8 666	-32	321	104%	134 025	176.70	150 548	1 498 540	156 203	1 448 464	-5 654	50 076	103%	
Novembre	32		910	855	9 842	855	9 521	0	321	103%	150 105	176.70	151 079	1 649 619	151 079	1 599 543	0	50 076	103%	
Décembre	31		956	938	10 780	884	10 405	54	375	104%	157 692	176.70	165 745	1 815 363	156 203	1 755 746	9 542	59 618	103%	

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacants au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année hors interim
DIRECTION	1.85 ETP	0	0
ADMINISTRATION	1 ETP	0	0
EDUCATIF	13.10 ETP	0.5	40
SOIN	0.67 ETP	0	
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	7.27 ETP	0	3
	23.9 ETP		

En 2022, Claire Demeure a accueilli 3 nouveaux salariés en CDI :

- 1 monitrice éducatrice
- 1 éducatrice spécialisée
- 1 agent technique

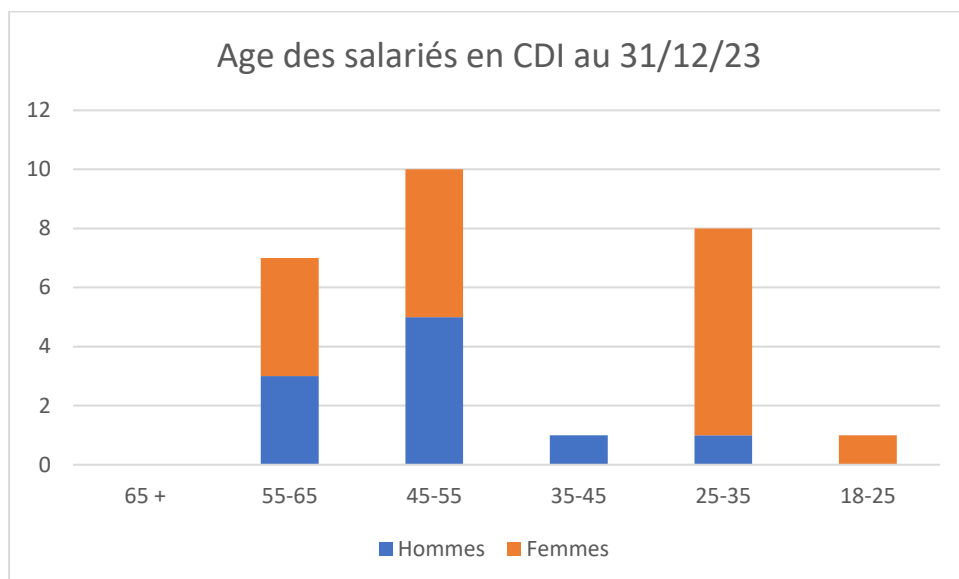
... et a vu partir 2 salariés en CDI :

- 1 éducatrice spécialisée du groupe bleu (démission pour départ dans un autre département)
- 1 éducateur sportif du groupe vert (démission pour départ dans un autre département)

Par ailleurs, 3 arrêts longs ont impacté le fonctionnement de la maison :

- 1 temps partiel thérapeutique pour un surveillant de nuit jusqu'à fin mars 2023,
- 1 congé parental d'un an pour une éducatrice spécialisée du groupe bleu,
- 1 arrêt maladie long d'une EJE du groupe Corail depuis novembre 2023,
- 1 arrêt long suite à accident de travail d'une surveillante de nuit, qui a abouti à un licenciement pour inaptitude fin 2023.

Pyramide des âges au 31/12



La moyenne d'âge des salariés de Claire Demeure est de 43,5 ans.

A noter que 3 salariés actuellement en CDI ont plus de 60 ans.

Analyse de la pratique

Les trois équipes éducatives de Claire Demeure ont bénéficié chacune en 2023 de 10 séances d'APP. Depuis septembre 2022, les maitresses de maison participent à l'APP avec leur équipe éducative.

Nous avons mis en place également depuis septembre 2023 des séances d'APP transversale au sein de la maison, au nombre de 3 par an.

Les surveillants de nuit bénéficient quant à eux de 5 séances d'APP annuelles, mutualisées avec le foyer Saint Michel.

L'intervenant d'APP a changé depuis la rentrée scolaire 2023 à la demande des équipes et en accord avec la direction.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
Formation collective <i>ou</i> Formation individuelle	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Formation collective – 3 participants	FORMATION Initiale Sauveteur Secouriste du Travail – 2 jours	GLOBAL PREVENTION
Formation collective – 9 participants	FORMATION prévention et lutte contre le risque d'incendie - consignes d'évacuation – 0,5 jours	GLOBAL PREVENTION
Formation collective – 15 participants	Exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement - 2 jours	FORMANEO
Formation individuelle - EJE	Tuteur référent – 6 jours	ARFRIPS
Formation individuelle - ES	Entretiens difficiles avec enfants et adolescents – 4 jours	IFTAC
Formation individuelle - ES	L'agressivité – la violence. Travailler à partir du passage à l'acte – 3 jours	CERF Formation

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

L'année 2023 a été marquée par :

- Les travaux de changement de la chaudière, qui après 38 ans était arrivée en fin de vie,
- Les travaux de peinture des parties communes qui ont contribué à l'amélioration du cadre de vie des enfants,
- Le déploiement de l'outil numérique dossier de l'utilisateur NEMO,
- La finalisation du nouveau projet d'établissement et du nouveau livret d'accueil et règlement de fonctionnement de la MECS. En effet, un travail autour du nouveau projet d'établissement a été lancé en septembre 2022 et s'est achevé à l'été 2023. Ce projet d'établissement 2023-2027 intègre l'évolution des besoins des enfants accueillis à Claire Demeure (rajeunissement du public avec un groupe de petits accueillant plusieurs enfants de 3-5 ans).

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

L'année 2023 a permis de poursuivre le projet autour de la scolarité des enfants confiés à Claire Demeure. Grâce à un partenariat avec un mécène privé, nous avons pu :

- Soutenir la scolarité des enfants et leur permettre une ouverture sur la dimension des apprentissages à travers différents supports (apprentissage par le jeu, découverte par l'expérimentation, etc.) de manière individuelle ou en petit collectif. Ceci s'organise sur les fins de journée et les mercredis et les vacances scolaires.
- Financer la scolarité privée en école spécialisée d'un jeune enfant autiste que l'éducation nationale ne pouvait scolariser que 4 demi-journées par semaine.

Différents projets sont venus diversifier notre organisation :

Au mois de juillet 2023, la location d'un éco-gîte en milieu rural a permis à chacun des 3 groupes de pouvoir passer 4 jours de vacances « hors les murs » de la MECS. Les retours de la part des équipes et des enfants étaient très positifs.

L'accueil de bénévoles au sein de la MECS a aussi permis de venir répondre à certains besoins. En effet, deux bénévoles viennent régulièrement pour proposer des temps de soutien scolaire et notamment sur l'enrichissement du vocabulaire à travers des lectures.

Un autre bénévole intervient tous les mercredis autour d'un atelier bricolage et réparation de vélos.

D'autres projets transversaux sont venus jaloner l'année 2023 :

La MECS Claire Demeure en partenariat avec une autre MECS de l'association a permis à 5 enfants de participer à la 3ème édition du tournoi de l'enfance en lien avec la CNAPE. Ils ont pu bénéficier d'un weekend à Marseille pour participer à un tournoi national de football.

Nous avons pu aussi initier un projet collectif autour de l'éco-citoyenneté. Ce projet a pour objectif de faire évoluer notre fonctionnement et le mode de vie au sein de l'établissement en prenant en compte l'évolution de notre société : traitement des déchets, mise en place d'un potager, mobilité douce avec l'achat de vélos.

2.3 Expression et participation des usagers

La maison Claire Demeure a organisé en 2023 trois CVS. Etaient présents à ces CVS 3 représentants d'enfants élus, 1 éducateur représentant de chaque groupe, l'équipe de direction, ainsi que deux représentants de parents.

Les comptes rendus de CVS sont adressés systématiquement à tous les parents et affichés au sein de la maison.

Les CVS de 2023 ont abordé :

- Le projet d'établissement, le livret d'accueil et règlement de fonctionnement de la maison ;
- L'ambiance et les actualités des trois groupes ;
- Les incidents au printemps et les déclenchements de l'alarme incendie ;
- L'organisation des différentes fêtes ;
- L'organisation de la veille d'été ;
- Le choix des peintures des parties communes ;
- L'alimentation à Claire Demeure ;
- Le harcèlement entre enfants ;
- Le projet éco-citoyenneté ;
- Les demandes d'achats des enfants.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Au total 56 incidents ont fait l'objet de fiches incident à Claire Demeure en 2023. En comparaison, en 2022, 22 incidents avaient fait l'objet de fiches.

Ces fiches incidents 2023 ont été formalisées par :

- Le chef de service (13)
- Les éducateurs du groupe corail (18)
- Les éducateurs du groupe vert (15)
- Les éducateurs du groupe bleu (2)
- Les surveillants de nuit (2)
- La directrice (1)

16 enfants sont concernés par ces incidents, dont deux enfants concernés à eux seuls respectivement par 14 incidents et 12 incidents.

Durant l'année 2023, 2 incidents ont conduit à l'exclusion des auteurs (suite à agression sexuelle pour l'un et agression sur professionnels et dégradations pour l'autre).

Temporalité des incidents tracés

Nous remarquons plutôt peu d'incidents les weekends (en proportion du temps passé par les enfants dans la maison). La majorité des incidents ont eu lieu le **soir après le dîner ou au moment du départ des éducateurs**.

Localisation des incidents tracés

Sur le premier semestre 2023 la grande majorité des incidents tracés avaient eu lieu sur le groupe Corail. Au second semestre cela n'était plus le cas, notamment suite au départ d'une enfant du groupe Corail.

Typologie des incidents de l'année 2023 :

Type d'incident	Nombre de fiches concernées
Fugues	15
Conflits et violence entre enfants	14
Violence sur professionnels suite à frustrations/demande de respect du cadre	13
Dégradations	12
Agitation et déclenchement des alarmes incendie + coupures de l'électricité générale ou utilisation d'un extincteur	9
Etats de crise et auto-agressivité des enfants	7
Consommation de cannabis	2
Agression sexuelle	1
Insultes d'un parent	1

Etat d'avancement des actions de prévention prévues pour 2023

Action ciblée par la cellule de veille en janvier 2023	Etat d'avancement au 31 décembre 2023
<u>Travail institutionnel autour des règles de vie</u> : poser un cadre clair et défini notamment autour de l'utilisation des écrans et d'internet pour permettre de réduire les incidents	Le règlement de fonctionnement a été retravaillé et communiqué aux enfants et aux professionnels. L'application du règlement de fonctionnement doit être poursuivie
<u>Traitement de la violence</u> : remettre en place une formation type MAPA sur la gestion de la violence et la contention.	Reporté en 2024
<u>Penser le temps des vacances</u> : des incidents arrivent plus fréquemment lorsque les titulaires ne sont pas là et lorsque beaucoup d'enfants sont présents toute la journée dans la maison. Veiller	Ce travail a été mené par le chef de service avec les équipes et des améliorations sont constatées par rapport à 2022. Les temps de vacances de

à inscrire les enfants sur l'extérieur, à équilibrer les effectifs, à proposer des loisirs collectifs, etc.	2023 n'ont pas donné lieu à plus d'incidents qu'hors vacances.
Penser à fermer les salles de vie des groupes le soir quand les enfants sont couchés	Règle à rappeler régulièrement – attention le groupe Corail reste généralement ouvert. Attention aussi à fermer systématiquement la cuisine.
Garantir la surveillance des enfants en tout temps - Faire des pauses en décalé Toujours informer un collègue quand on laisse des enfants seuls dans une pièce. Toujours savoir où se trouve chaque enfant	Règle à rappeler régulièrement et à transmettre aux remplaçants et aux nouveaux professionnels.
<u>Créer des fiches signalétiques pour chaque enfant</u> pour partager avec les remplaçants et entre groupes les difficultés de chaque enfant et ce qui fonctionne le mieux en cas de crise (contenir, envelopper, isoler, etc.)	Reporté en 2024
Harmoniser le fait qu'un déclenchement d'alarme amène une sanction.	Action en cours mais qui nécessite encore du travail
Tous les salariés doivent être formés à la manipulation de la SSI et entraînés à arrêter l'alarme et réarmer le système.	Formation d'un groupe de professionnels en novembre 2023 + vidéos tutoriels A revoir : présentation de la SSI à faire dans la phase d'accueil des nouveaux salariés
Difficulté de lecture du tableau pour repérer où cela a été déclenché. Afficher des aides à la lecture de l'alarme.	Fait
Surveillance de nuit : il faudrait trois surveillants de nuit toutes les nuits. Les enfants vont d'une chambre à l'autre très facilement car le surveillant de nuit entre les deux groupes <u>ne voit pas</u> les portes des chambres dans la configuration actuelle du bâtiment	Poste supplémentaire obtenu en PECP pour Mohamed Y. Demande de postes supplémentaires faite au budget 2024. + Mise en place des détecteurs de mouvement dans les couloirs des groupes bleu et vert en cours La relève se fait maintenant systématiquement sur chaque groupe. Au départ des éducateurs le surveillant de nuit ne quitte pas l'étage.

Il faudrait que tous les éducateurs aient la clé des ventouses pour fermer eux-mêmes.	Clés commandées et remises aux éducateurs
L'organisation autour du suivi des incidents doit être améliorée, avec un suivi précis de toutes les fiches et une traçabilité des réponses apportées.	Action qui nécessite encore du travail

Actions de prévention pour 2024

1. Créer une instance régulière chargée de traiter les incidents et de communiquer autour de ces incidents.
2. Violence entre enfants : travailler la sensibilisation autour de l'impact du harcèlement. Penser un temps d'intervention par un partenaire et/ou une formation pour les professionnels.
3. Remettre en place une formation sur la gestion de la violence.
4. Créer des fiches signalétiques pour chaque enfant pour partager les difficultés et points d'appui de chaque enfant, ce qui peut fonctionner en cas de crise ou pour l'éviter.
5. Revenir collectivement sur la question de la violence et de l'acceptation de cette violence au quotidien. Penser ensemble comment on fait bloc autour de ce qu'on n'accepte pas ? Chaque incident doit concerner tout le monde.
 - A travailler en réunions pluri-professionnelle et en réunion institutionnelle
 - A mettre à l'ordre du jour d'une séance d'APP transversale
6. Pérenniser un troisième surveillant de nuit.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2017
1 ^{ère} évaluation interne	2018
1 ^{ère} évaluation externe	2014
2 ^{ème} évaluation interne	Fin des évaluations internes
2 ^{ème} évaluation externe	2025

L'année 2022-2023 a été celle de l'actualisation du projet d'établissement de la maison d'enfants Claire Demeure. En effet, le précédent projet concernait la période 2017-2022.

Le travail d'actualisation du projet a commencé en septembre 2022 par la mise en place du Comité de Suivi de l'Évaluation et du Projet (COSPE). Le COSPE a décidé de la méthodologie et validé les différentes étapes de cette actualisation.

En 2023, le COSPE s'est réuni à trois reprises et a organisé :

- La participation des professionnels à l'actualisation du projet d'établissement (via un questionnaire sur les valeurs professionnelles au sein de la maison et via différents groupes de travail thématiques). Les thématiques de travail étaient :
 - o Les besoins du public accompagné à Claire Demeure
 - o Le travail avec les tout petits et les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des moins de 6 ans ;
 - o La gestion des conduites à risque notamment la violence des enfants à l'encontre des autres et à l'encontre d'eux-mêmes ;
 - o La question de l'organisation des journées et des weekends pour répondre à la présence en hausse des enfants sur ces temps ;
 - o Le développement de notre travail de soutien à la parentalité ;
 - o Le mode de travail avec les enfants et les familles lorsque la prise en charge en MECS devient longue et non plus transitoire ;
 - o Le mode de travail avec les fratries, notamment lorsque frères et sœurs ne sont pas accueillis dans les mêmes groupes de vie.
- La participation des enfants et des parents à l'actualisation du projet d'établissement (via une boîte à idée pour les enfants et des entretiens téléphoniques individuels avec les parents).
- La rédaction du projet d'établissement, du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement.
- L'élaboration et la priorisation du plan d'action 2023-2027.

Axes d'évolution et de progression à travailler au cours de notre projet d'établissement 2023-2027

➤ **AXE 1 « Mieux-traitance » :**

- o Amélioration de la satisfaction des enfants sur la qualité des repas

- o Sanctions et réparations à Claire Demeure (Process de décision, Gradation des sanctions, Partenariats, Suivi des sanctions/réparations, Procédure de relais et mises à pied)
- o Participation des enfants à la vie institutionnelle
- o Amélioration du respect du droit à l'intimité des enfants

➤ **AXE 2 « Notre boîte à outils éducative » : identification de nos ressources éducatives et process d'utilisation de ces ressources**

- o En interne : atelier bricolage, atelier couture, salle de sport, salle scolaire, ludothèque, atelier potager, etc... : référents (construction de binômes autour de chaque projet ?) et fonctionnement
- o En externe : bénévoles, partenaires du quartier, lieux socio-culturels : liste et contacts

➤ **AXE 3 : « Co-éducation »**

- o Création d'un espace adapté pour recevoir les parents
- o Respect de l'autorité parentale et inclusion des parents dans l'accompagnement de l'enfant
- o Développement du soutien à la parentalité

➤ **AXE 4 « Adaptation de l'établissement aux jeunes enfants »**

- o Aménagement de l'espace du groupe des petits
- o Projets de groupe bleu et rituels adaptés aux petits

➤ **AXE 5 « Pré-adolescence, adolescence et apprentissages »**

- o Projets des groupes Corail et Vert (devront inclure le développement des compétences d'autonomie, le faire avec et le faire-faire)
- o Orientations :
 - o en interne entre groupes
 - o en dispositifs plus adaptés
 - o en dispositifs adolescents

➤ **AXE 6 « Continuité des liens d'attachement »**

- o Mise en place de l'album individuel de vie à Claire Demeure
- o Accueils longs : développement de notre recherche systématique de figures d'attachement en dehors de l'établissement par parrainages

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

Traitement des demandes

État de la demande	Nombre de demandes	Nombre de personnes	Nombre de familles
Refus	28	28	28
Admission	15	15	13
total	43	43	41

Le nombre de demandes d'admissions est quasiment identique à l'année 2022. En effet, nous avons à nouveau accueilli un effectif correspondant à la moitié de notre capacité d'accueil ce qui démontre un renouvellement régulier du public. Ainsi, le taux d'admission est de 35 %.

Origine des demandes d'admission

Département d'origine inconnu					
Origine	Demandes	Admissions	Refus	Annulations	En attente
Aide Sociale à l'Enfance	4	0	4	0	0
Total	4	0	4	0	0
Département du lieu d'implantation de l'établissement ou service					
Origine	Demandes	Admissions	Refus	Annulations	En attente
Non renseigné	1	1	0	0	0
Aide Sociale à l'Enfance	38	14	24	0	0
Total	39	15	24	0	0
Total général	43	15	28	0	0

La majorité des demandes d'admission émanent de la métropole de Lyon via les services de l'ASE. Une demande d'admission a été faite par un service d'AEMO pour une fratrie de deux enfants.

Demandes d'admission par départements et tiers demandeurs

Département	Tiers demandeur	demandes	Admissions	Refus	Annulations	Non traités
Non renseigné	Non renseigné	4	0	4	0	0
Total Non renseigné		4	0	4	0	0
Rhône	MDM BRON	1	0	1	0	0
Rhône	MDM CALUIRE ET CUIRE / RILLIEUX / NEUVILLE	1	0	1	0	0
Rhône	MDM CALUIRE-ET-CUIRE	2	0	2	0	0
Rhône	MDM de Vénissy	1	0	1	0	0
Rhône	MDM DECINES-CHARPIEU	6	0	6	0	0
Rhône	MDM LYON 3 / LYON 6	2	7	2	0	0
Rhône	MDM SAINT GENIS LAVAL	1	0	1	0	0
Rhône	MDM SAINT PRIEST	2	0	2	0	0
Rhône	MDM VENISSIEUX SUD	3	0	3	0	0
Rhône	MDM Villeurbanne centre	1	0	1	0	0
Rhône	MDR TARARE	1	0	1	0	0
Rhône	METROPOLE DE LYON	17	15	2	0	0
Rhône	MDM LYON / LYON 2 / Lyon 4	1	6	1	0	0
Total Rhône		39	15	24	0	0
Total		43	15	28	0	0

Cette année encore, les demandes d'admission proviennent essentiellement des services de l'ASE de proximité. En effet, l'implantation de la MECS en centre-ville est bien repérée par nos partenaires qui nous sollicitent notamment pour faciliter les déplacements des familles. Ainsi, toutes les admissions ont été initiées à partir des MDM de secteur et de proximité et d'une antenne AEMO de Lyon centre.

3.1.2. Refus d'admission

Raisons du non aboutissement de la demande

Réponse	Raison	Nombre	% demandes totales
Refus	Refus_Autres	3	7,0 %
Refus	Refus_En limite d'âge à l'admission	3	7,0 %
Refus	Refus_Pas de place	22	51,2 %

Le nombre de refus s'explique majoritairement par une demande sur un groupe d'âge qui a déjà atteint sa capacité d'accueil. D'autres part, les autres refus sont généralement liés à une demande d'accueil fratrie avec une répartition sur différents groupes qui n'est pas possible compte tenu des places vacantes, notamment sur le groupe des petits qui est très demandé. D'autre part, certains refus sont liés à une demande d'accueil ne correspondant pas au groupe d'âge.

3.1.3. Usagers admis

En 2023, nous avons admis 15 enfants (7 filles et 8 garçons) dont 2 dans le cadre d'un accueil d'urgence.

Parmi ces admissions, 7 enfants ont été admis sur le groupe des petits dont 2 en accueil d'urgence de 10 jours. 3 enfants sur le groupe des moyens et 5 sur le groupe des grands.

3.2 Usagers suivis dans l'année

Caractéristiques des usagers admis dans l'année

Nombre de personnes par âge (âge au dernier jour de présence dans la période)

	Age																				total			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19		20	21	> 21
F	0	0	1	0	1	0	1	2	1	3	3	4	1	4	1	1	1	0	0	0	0	0	0	24
M	0	0	0	0	0	3	1	1	2	2	1	2	4	0	4	1	0	1	0	0	0	0	0	22
Total	0	0	1	0	1	3	2	3	3	5	4	6	5	4	5	2	1	1	0	0	0	0	0	46

Sur les 46 enfants accueillis, 13 ont entre 2 et 8 ans. 15 enfants ont entre 9 et 11 ans et 18 ont entre 12 et 17 ans.

Répartition du nombre de personnes par mesure (dernière mesure dans la période) et par âge (âge au dernier jour de présence)

type de mesure	Mesure	Age																				F	M	total	
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21				> 21
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. - mineurs	0	0	1	3	1	3	2	4	4	6	5	4	5	2	1	1	0	0	0	0	0	22	20	42
Total Mesure judiciaire (civil) mineur		0	0	1	3	1	3	2	4	4	6	5	4	5	2	1	1	0	0	0	0	0	22	20	42
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASF - mineurs	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Prestation administrative mineur	Placement direct du juge des enfants	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Total Prestation administrative mineur		1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4
Total		1	0	1	3	2	3	3	5	4	6	5	4	5	2	1	1	0	0	0	0	0	24	22	46

Hormis les 2 accueils d'urgence, les types de mesures sont uniquement judiciaires en 2023 (2 en placement direct et 40 confiées ASE).

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Sur les 46 enfants accompagnés en 2023, 24 sont des filles et 22 des garçons.

Les familles sont toutes originaires de la métropole de Lyon et la majorité est issue d'un secteur géographique proche (Lyon ou proximité de Lyon). Un nombre important de familles est mono parental suite à une séparation où un père absent (abandon, incarcération, etc.)

La part de placement administratif est encore nulle cette année et le nombre de placements directs est identique bien que faible (2 mesures sur 46).

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- ***Scolarité ou formation***

La majorité des enfants est scolarisée en milieu ordinaire (école maternelle, primaire et collège de secteur). Un jeune enfant est scolarisé à temps partiel en milieu ordinaire et bénéficie d'une école spécialisée privée. 3 collégiens étaient en SEGPA, 1 en ITEP et 3 en section ULIS. 4 élèves de maternelle et primaire bénéficiaient d'un accompagnement spécifique par une AESH.

Deux enfants ont bénéficié d'un aménagement de leur scolarité du fait de leurs difficultés de comportement.

4 enfants ont fait l'objet d'exclusions de plus de 5 jours en cumulé.

16 enfants ont bénéficié d'une commission éducative.

- ***Conduites à risque***

2 enfants présentaient une consommation de tabac et de cannabis cette année. Une action d'accompagnement sur la dimension du soin (des accompagnements en CMP et/ou maison des adolescents ont été conduits).

Différentes périodes avec des phénomènes de fugues ont pu marquer l'année 2023 notamment avec des disparitions inquiétantes de jeunes enfants âgés entre 6 et 10 ans. Des rencontres régulières avec les familles et les partenaires de l'ASE ont été réalisées. Des demandes d'orientation en placement externalisé ou des réorientations ont été mise en place pour répondre à cette problématique.

D'autres conduites à risques, tels que les conduites auto-agressives ont fait l'objet d'accompagnement spécifique notamment en terme de soin (CMP, pédopsychiatre, séjour d'apaisement, etc.)

- **Droits de visite et d'hébergement**

Au 31 décembre 2023, sur les 30 enfants accueillis, 12 d'entre eux n'ont pas de droits d'hébergement. Dès lors, le nombre de visites médiatisées est devenu plus important. Certaines de ces visites sont organisées au sein d'autres associations plus éloignées des MDM. 9 enfants sur 30 accueillis bénéficiaient de visites médiatisées. Environ la moitié de ces visites ont fait l'objet d'un accompagnement par les équipes éducatives.

- ***Santé et soins médicaux***

L'ensemble des usagers bénéficie d'un suivi régulier chez un médecin généraliste avec lequel nous travaillons depuis de nombreuses années. A cela se rajoutent des suivis en orthophonie qui, souvent sont à la demande des professeurs des écoles.

17 enfants sur 30 sont suivis par un CMP ou hôpital de jour dans le cadre d'un suivi psychothérapeutique ou pédopsychiatrique. 4 enfants sont sous traitement (neuroleptique, benzodiazépine, etc.)

- ***Prises En Charge Partagées***

4 enfants ont bénéficié d'une prise en charge partagée en 2023. Cela nous a permis de pouvoir poursuivre l'accompagnement de ces enfants malgré des problématiques multiples par une prise en charge plus individualisée. Cette prise en charge partagée a permis également pour deux enfants de pouvoir bénéficier de séjours relais afin de pouvoir expérimenter d'autres modalités de prise en charge. Enfin, un enfant a pu bénéficier d'une médiation animale au sein de la MECS mais sans que cela ait pu se pérenniser.

- ***Evaluation annuelle des projets personnalisés***

La réorganisation des temps de réunions pluri professionnelles, qui a débuté en septembre 2022, a conduit à pouvoir intégrer dans chacune d'entre elles et de manière régulière un temps de pré-élaboration des projets individualisés à partir du référentiel ESOPPE. Dès lors, le plan d'élaboration de ces projets a pu continuer à s'inscrire sur l'année 2023. L'évaluation continue de ces projets permet de tendre à évaluer que de plus en plus de critères sont satisfaits.

Etayages psychologiques 2023

La MECS Claire Demeure bénéficie de la présence de deux psychologues au sein de son institution. Chacun assure des fonctions différentes et complémentaires.

1) Fonctions psychologiques.

Une fonction psychothérapeutique, assurée par le psychologue clinicien, est centrée sur le suivi des enfants (entretiens individuels). Sont aussi proposés des entretiens familles, entretiens enfants/éducateur, entretiens avec les parents seuls). De manière régulière sont mis en place des groupes de paroles et d'expressions adressés aux enfants.

Une fonction institutionnelle, assurée par le psychologue clinicien institutionnel, est basée sur l'accompagnement des équipes et le travail partenarial (soins / scolaire / MDM...).

Une fonction de coordination. Le psychologue psychothérapeute et le psychologue institutionnel travaillent en étroite collaboration afin de fluidifier les liens entre les deux espaces.

Ce travail d'articulation continu engagé entre le psychologue institutionnel et le psychologue clinicien de l'établissement (contacts téléphoniques hebdomadaires et rencontres) permet de penser le plus rigoureusement possible les problématiques psychiques et les besoins des enfants accueillis au sein de Claire Demeure et de déployer des réponses au plus près de leurs besoins.

Ce travail est prolongé de manière différenciée par les deux psychologues auprès des équipes. (Voir supra)

2) Situation clinique des enfants accueillis en 2023

Les enfants pris en charge par Claire Demeure portent une histoire qui a mis à mal la disponibilité maternelle et paternelle dans les premières années de vie de ceux-ci.

La fragilité des relations précoces, le défaut d'étayage parental, les conflits conjugaux/familiaux emprunts de violence physique et psychique ont eu, pour conséquence, une discontinuité et une insuffisance des soins qui n'ont pas permis à ces enfants de construire solidement leur assise narcissique.

Les troubles des enfants accueillis restent sensiblement les mêmes. Ils s'expriment principalement par des difficultés à trouver une bonne distance relationnelle avec l'autre, que cet autre soit un adulte ou un enfant. Ceci traduit leur insécurité interne et donc la faiblesse de leur capacité de contenance de leur conflit. Les angoisses de séparation sont massives. De ce fait, ils rencontrent pour la plupart une

difficulté à symboliser le manque et l'absence. Les passages par l'acte expriment alors leur recherche d'un autre sujet, adulte, à même de contenir et réguler ces désordres.

Pour ces enfants, nous comprenons le placement, comme un passage par un lieu organisé par des rythmes et des repères cohérents en fonction de leur âge. Cette transition doit les aider à retrouver et entretenir un lien sécurisé à leur environnement.

3) Orientation du travail psychologique auprès des enfants accueillis :

- A) Le travail du psychologue psychothérapeute.

- Dispositif d'entretien de suivi individuel.

Il vise d'une part à développer les capacités intégratives et assertives des enfants dans leur environnement, d'autre part à renforcer leur narcissisme (l'estime de soi) défaillant, pour les aider à mieux affronter les situations à risque d'échec comme, par exemple, les apprentissages.

Cette année, 10 enfants ont bénéficié d'un soutien psychologique en interne : 3 de ces enfants ont bénéficié d'une double prise en charge à savoir un suivi extérieur en CMP (pédopsychiatre). La fréquence des séances est variable de une à deux fois par semaine, selon les difficultés présentées par l'enfant.

-Dispositif d'entretien familial.

Ce dispositif s'adresse soit à des familles dont leur enfant est suivi en thérapie de soutien ou de groupe, soit dans le cadre du soutien à la parentalité au regard du placement. Dans ces entretiens, nous cherchons à « re-crée » une zone commune de rencontre, (ce qui fait du commun et de la ressemblance) entre l'enfant et sa famille, espace commun et partagé, qui s'il est investi, facilite l'élaboration des difficultés de chacun.

Trois familles ont été reçues pour des entretiens en cours de suivi de leurs enfants.

-Dispositif d'articulation avec les équipes éducatives

Il est conçu comme un « espace potentiel de transformation » concernant la vie psychique des enfants. C'est un lieu de partage et d'élaboration entre les éducateurs et le psychologue, d'informations sur le quotidien de la prise en charge. Composent ce dispositif : des entretiens réguliers dans le bureau des psychologues, pour parler du suivi des enfants (régulation de la prise en charge psychologique) et des entretiens informels, (pratique interstitielle) pour être au plus près de l'actualité de l'enfant et y répondre au mieux. Cette pratique de rencontre informelle dans les couloirs est essentielle pour assurer la continuité du soin. Elle se fait au quotidien, en fonction des événements et permet de soutenir le travail d'accompagnement éducatif de l'enfant à sa thérapie.

- 27 entretiens ont été réalisés en présence de l'enfant et son éducateur référent.
- 32 entretiens d'échanges formalisés dans le bureau du psychologue avec un éducateur.
- L'activité de rencontre informelle est difficilement chiffrable.

- B) Le travail du psychologue institutionnel :

- Réunions d'équipe en présence du chef de service.

Le psychologue institutionnel participe chaque semaine aux réunions d'équipe (1h30 par groupe) en présence du chef de service.

Ce travail en équipe pluridisciplinaire va permettre de croiser les différents regards et d'analyser chaque situation afin d'aboutir à l'élaboration d'un projet d'action éducative adapté pour l'enfant.

-Travail avec les partenaires extérieurs.

Ce travail est dirigé principalement vers les structures suivantes : CMP/POP/ITEP/ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/MDM/PJJ/ CAMSP...

- 17 enfants ont été suivis sur l'extérieur : 16 en CMP et 1 en cabinet libéral.

À noter que pour 6 de ces enfants suivis en CMP, une prise en charge pédo -psychiatrique a été nécessaire.

Ce lien partenarial va faciliter le démarrage des prises en charge, ainsi que la programmation des hospitalisations mais il est également indispensable pour prendre une distance nécessaire face aux situations complexes rencontrées et de tendre vers une pensée globale et commune de l'enfant et de sa situation familiale.

Cet enrichissement mutuel dans la compréhension de la situation nous amène à affiner notre positionnement et à éviter de maintenir des zones de clivage, une perte d'informations, un morcellement de la pensée ; tant d'enjeux fréquents inhérents aux dynamiques familiales rencontrées pouvant mettre à mal la prise en charge des usagers.

Cette co-construction entre professionnels durant ces rencontres est donc essentielle pour se réinscrire dans une pensée commune et garantir ainsi un étayage qualitatif des familles.

Ce travail d'interface va se mettre en œuvre à travers des liens téléphoniques réguliers ainsi que des temps de synthèses pluridisciplinaires.

- Synthèses.

12 (MDM, CMP, POP, DDPE, Établissements scolaires ...).

Nombre de synthèses effectuées en présence du psychologue institutionnel en 2023 : 12 (MDM, CMP, POP, Établissements scolaires ...).

3 enfants ont particulièrement mobilisé des temps de rencontres.

En effet, deux d'entre eux, pour des troubles du comportement majeurs ont, non seulement nécessité des aménagements scolaires, mais également des hospitalisations et/ou orientations.

L'un, pour des troubles du développement (TSA) : bilans / diagnostic et aménagements scolaires. Une intervention de l'équipe mobile d'appui à la protection de l'enfant (EMAPE) a été mise en place au sein de la MECS afin de nous soutenir dans l'accueil de cet enfant (temps de formation sur les TSA) ; étayage qui va se poursuivre l'année prochaine auprès de l'équipe du groupe bleu.

- Rencontres PAP de l'enfant :

Le cadre de cette réunion a lieu en moyenne une fois par an avec chacune des familles prises en charge au sein de l'établissement. Sont présents lors de cette rencontre : le ou les parents, l'enfant, le travailleur social référent, le chef de service, l'éducateur référent ainsi que le psychologue institutionnel. Lors de ce temps de travail, nous abordons, en appui avec l'ordonnance du juge, le DIPEC ainsi que le PAP l'évolution de la prise en charge et le projet de l'enfant.

Les éléments mis au travail durant ce temps ainsi que les informations sur la relation parents/enfant (difficultés rencontrées, ressources, enjeux psychiques...) seront mis à profit, notamment lors des réunions d'équipe, afin de tendre, là encore, vers une pensée commune et d'accompagner avec cohérence et continuité l'enfant et sa famille.

- Réunion COSPE et Cellule de veille.

4 rencontres cette année 2023.

C) Evolution du travail psychologique sur l'année 2023.

Le travail d'articulation continu engagé à Claire Demeure entre le psychologue institutionnel et le psychologue clinicien de l'établissement (contacts téléphoniques hebdomadaires et rencontres) ainsi que les réunions Cadres (8 réunions cette année) permettent de penser le plus rigoureusement possible les problématiques psychiques et les besoins des enfants accueillis au sein de la MECS ainsi que les mouvements institutionnels.

Cette année 2023, lors de deux réunions institutionnelles, les psychologues ont engagé un temps de réflexion avec les équipes éducatives /maîtresses de maison / direction / chef de service sur « le soin et le prendre soin à Claire Demeure ».

Ces deux temps ont permis de partager nos représentations et de penser un objet commun autour de cette articulation du « prendre soin éducatif et du soin psychique » dans notre institution.

Un nouveau dispositif d'APP « transversale » a été mis en place cette année 2023/2024 ; à savoir trois rencontres d'APP pluridisciplinaires (équipes éducatives, maîtresses de maison, chef de service et psychologue institutionnelle) afin de croiser nos regards ; faciliter la communication et penser ce qui peut venir traverser l'institution dans l'accueil de ces enfants et de leur problématique.

D) Perspectives pour l'année 2024.

- Développement des rencontres avec les familles autour du soin psychique de l'enfant.
- Mise en place avec une psychologue stagiaire d'un groupe d'enfants. Groupe centré sur une médiation, invitant les enfants à exprimer leur créativité. Une mise en forme de leurs difficultés est attendue ; cette symbolisation devrait permettre de les soutenir dans la compréhension de leur environnement.

3.3 Usagers sortis

Mesure postérieure

	AEMO (mesure judiciaire d'action éducative en milieu ouvert) L228-3	Aucune mesure	Autre mesure	Placement à l'ASE par le juge des enfants au titre de l'enfance en danger	non renseigné	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	4	2	0	7	0	13
Prestation administrative mineur	2	0	0	0	0	2
Total	6	2	0	7	0	15

15 enfants ont quitté la MECS Claire Demeure en 2023. Parmi eux, 2 enfants étaient accueillis dans le cadre de l'urgence. 4 enfants ont bénéficié d'une mesure d'AEMO et sont retournés au domicile parental. 4 enfants ont bénéficié d'une mesure de placement externalisé. 2 enfants ont bénéficié d'une main levée de placement sans mesure éducative. 2 enfants ont bénéficié d'une orientation sur un dispositif adolescent et un autre enfant sur un dispositif de placement renforcé.

3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

Durée moyenne d'accompagnement à la sortie	3.3	15
Âge moyen d'accompagnement à la sortie	11	15

L'âge moyen à la sortie est de 11 ans. La durée moyenne d'accompagnement à la sortie est de 3,3 ans et passe à 3,8 ans si on ne compte pas les deux accueils d'urgence qui n'ont duré qu'une semaine.

7 enfants sortis en 2023 étaient accueillis à Claire Demeure depuis plus de 5 années.

3.3.2. Motif de sortie

Les motifs de sortie sont divers. 5 enfants ont quitté la MECS alors que le projet initial était de pouvoir poursuivre l'accompagnement éducatif. 8 enfants ont été orientés dans le cadre de leur projet

d'évolution (foyer adolescents, lieu de vie, placement externalisé). 2 enfants sont rentrés au domicile au bout de 10 jours suite à leur accueil en urgence.

3.3.3. Orientation à la sortie

Lieu de résidence après la sortie

	Chez les parents	En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'	non renseigné	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	8	3	0	11
Prestation administrative mineur	4	0	0	4
Total	10	3	0	15

10 enfants sont hébergés en famille après la sortie : 2 enfants ne bénéficient d'aucune mesure éducative.

Situation scolaire et professionnelle à la sortie

	En cours de scolarité ou formation, sans perception de revenus	non renseigné	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	11	0	11
Prestation administrative mineur	4	0	4
Total	15	0	15

Tous les enfants sortis de la MeCS ont bénéficié d'une poursuite de leur scolarité.

Suivi thérapeutique et/ou MDPH

	Activité de jour spécialisée MDPH (IME, ITEP, SESSAD, ...)	Aucun	Suivi thérapeutique (psy, CMPP, hôpital de jour...)	non renseigné	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	1	6	8	0	15
Prestation administrative mineur	0	0	0	0	0
Total	1	6	8	0	15



8 enfants sur les 15 sortants en 2023 ont bénéficié d'une poursuite de soin que ce soit dans le cadre de leur scolarité (1 enfant en ITEP) ou en CMP (8 enfants).

4. Locaux et moyens matériels

Etat des biens immobiliers et éventuelles perspectives de travaux

La maison Claire Demeure a réalisé en 2023 plusieurs investissements permettant un accueil de meilleure qualité des enfants :

- Peinture de l'ensemble des parties communes. En effet les murs étaient très vieillissants et nécessitaient un rafraîchissement.
- Changement de la chaudière. La chaudière avait 38 ans et nécessitait d'être changée urgemment.
- Sécurisation du parking par l'installation d'une grille et portillon fermant à clé.

En 2024, nous prévoyons de poursuivre les travaux d'embellissement des groupes, avec :

- La peinture des chambres du groupe vert
- La peinture des couloirs des groupes bleu et vert
- La peinture des salles de jeux et de la salle de vie du groupe bleu
- Le changement des sols au 1^{er} étage de l'aile Nord (groupe bleu).

Etat du parc automobile

Nous avons acquis en 2023 un second véhicule 9 places, indispensable au fonctionnement de l'établissement, ainsi qu'un véhicule 5 places en renouvellement d'un véhicule qui datait de 2011.

Il nous faudra prévoir le renouvellement d'un second véhicule 5 places en 2025.

Nous prévoyons également l'achat d'un vélo électrique type « cargo » dans le cadre de notre projet éco-citoyenneté, afin de réduire nos déplacements en voiture au quotidien.

Etat du parc mobilier et projets éventuels

En 2023 nous avons investi dans deux fauteuils de veille pour les surveillants de nuit, deux lave-vaisselle pour les groupes bleu et corail, ainsi qu'une étuve pour four et une friteuse professionnelle pour la cuisine.

En 2024 nous prévoyons d'investir dans deux canapés pour le groupe Corail, du mobilier de rangement pour les trois groupes, ainsi que du mobilier d'accueil pour la création d'une salle d'entretiens et d'attente, à destination particulièrement des parents.

Etat du parc informatique et projets éventuels

En 2023 nous avons acheté un ordinateur portable pour les psychologues de Claire Demeure, qui jusqu'ici n'en avaient pas.

Nous prévoyons pour 2024 d'équiper chacune des trois équipes éducatives d'un ordinateur portable afin de faciliter les relèves numériques et de permettre aux professionnels d'être à la fois en surveillance de la pièce de vie et sur ordinateur.

5. Perspectives 2024

Les travaux de changement de chaudière et de peinture des espaces communs sur cette année 2023 ont permis d'améliorer la qualité des prestations d'hébergement à la MECS Claire Demeure. D'autres travaux sont à prévoir sur 2024 ou 2025 pour poursuivre ces améliorations, notamment :

- La peinture des groupes vert et bleu
- Le sol des chambres des groupes vert et bleu

Au niveau du personnel, le rajeunissement de l'âge moyen des enfants de Claire Demeure et l'arrivée de nouveaux profils d'enfants notamment présentant des Troubles du Spectre Autistique, nécessitent que nous prenions des mesures pour renforcer la veille de nuit. Pour garantir la sécurité et le bien-être des jeunes enfants, il sera important de parvenir à une surveillance de nuit sur chacun des groupes.

L'année 2024 sera celle de la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement et du plan d'action qui y est associé. Un projet autour de l'éco-citoyenneté sera également déployé sur les années 2024 et 2025 afin d'accompagner l'établissement dans une adaptation aux politiques publiques locales actuelles et futures (montée en puissance des mobilités douces, réduction et valorisation des déchets, consommation de produits plus sains et produits localement).